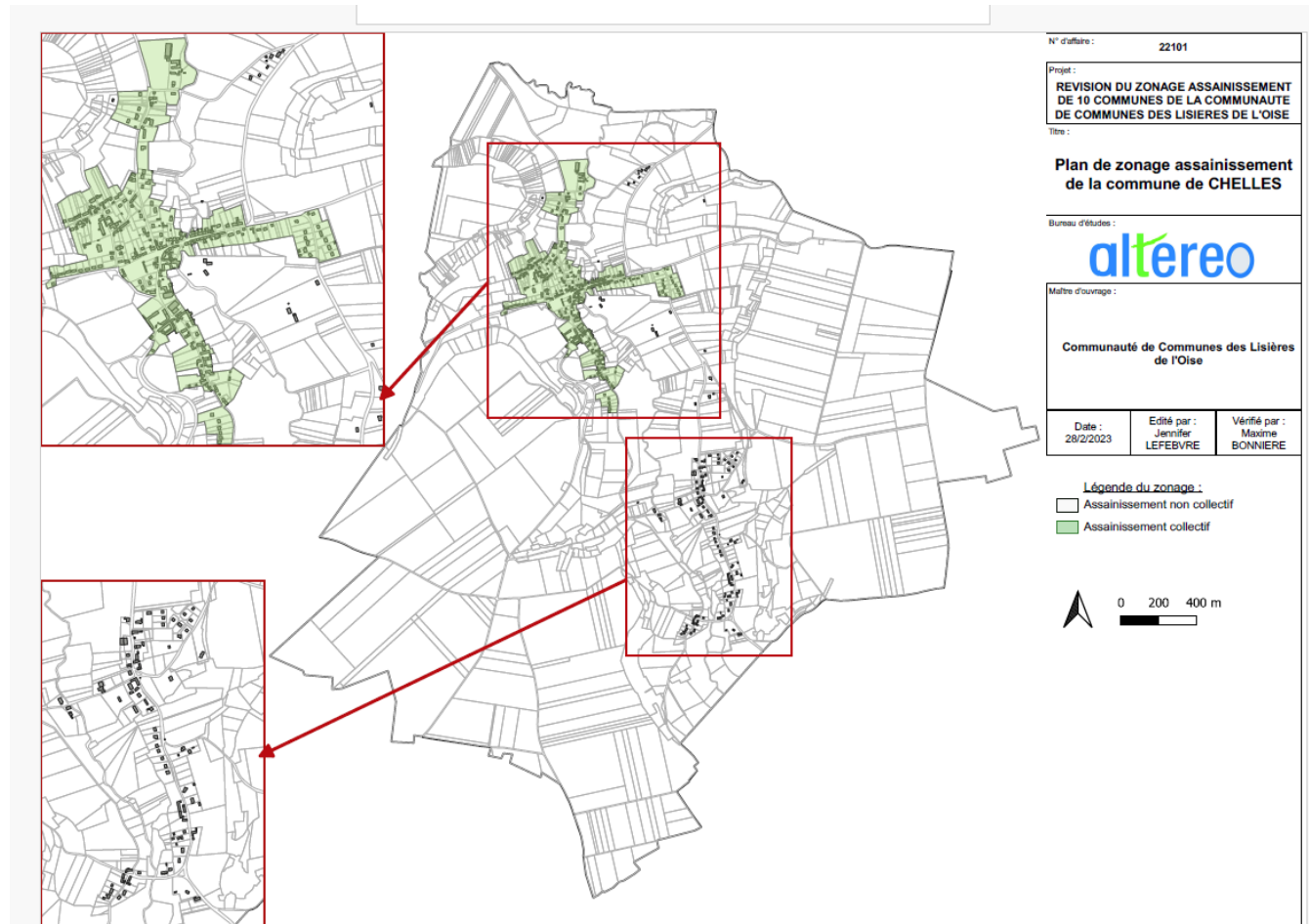




Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT



Réunion publique 22 janvier 2024



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ **Ordre du Jour :**

- Le contexte de l'étude – qu'est-ce qu'un zonage assainissement ?
- L'état actuel de l'assainissement autonome (ANC) et l'état du milieu naturel
- Les solutions étudiées dans le cadre du zonage
- Les implications sur le prix de l'eau
- Le déroulé de l'enquête publique
- Les étapes et la planification du projet
- Temps d'échange



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

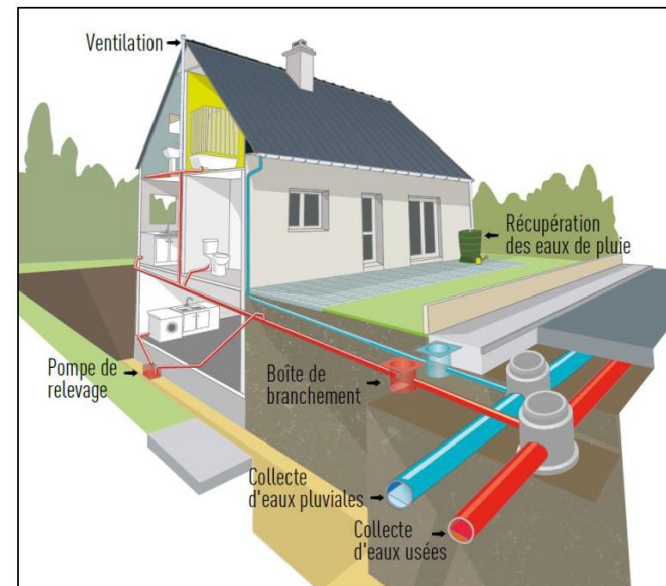
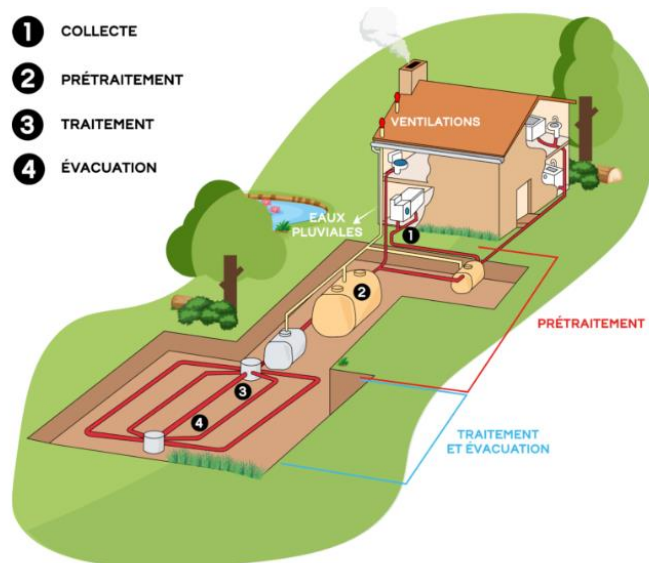
■ Le contexte :

- La CCLO détient la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020
- Volonté d'obtenir des zonages d'assainissement pour l'ensemble des communes en ANC à jour pour tenir compte des évolutions du territoire.



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **Qu'est-ce qu'un zonage d'assainissement ?**
- Le zonage d'assainissement a pour objet d'identifier les zones d'assainissement collectif et non collectif au sein des document d'urbanisme de la commune





ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

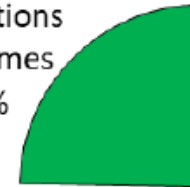
- **Le constat de l'assainissement autonome (ANC) actuel**
 - 158 logements contrôlés sur 235 soit 67% de la commune (contrôles SUEZ 2011-2016)
 - 75 % de non-conformités identifiées sur les ANC

Logements
non
contrôlés
33%



Logements
contrôlés
67%

Installations
conformes
25%



Installations
non
conformes
75%

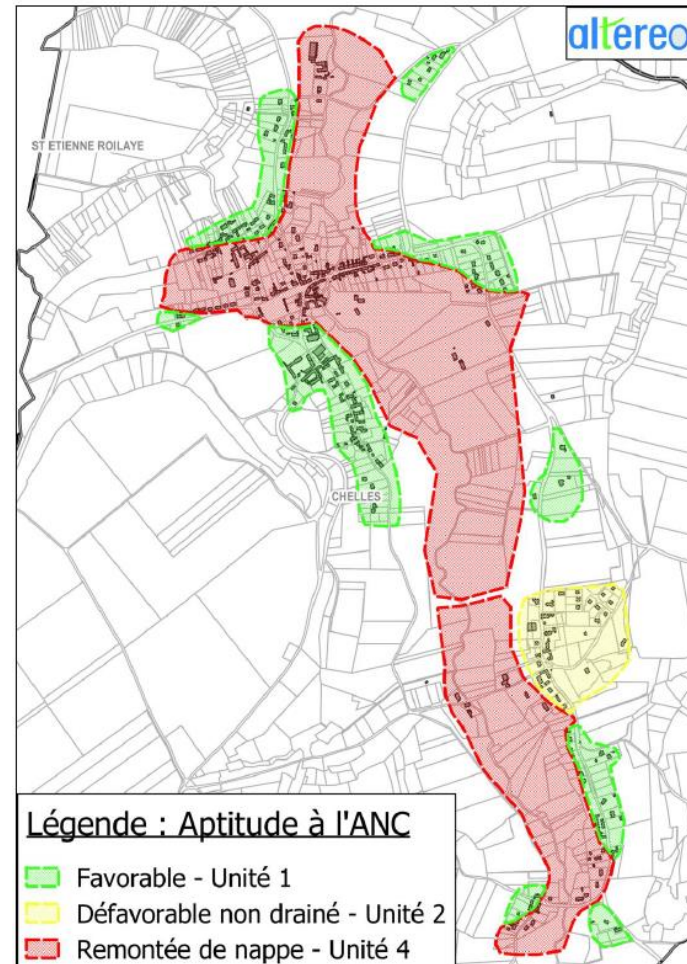


ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ Le constat de l'assainissement autonome (ANC) actuel

L'aptitude du sol à l'infiltration n'est pas uniforme sur la commune de Chelles.

Il est majoritairement défavorable à l'infiltration





ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ L'état du milieu naturel

- Respecter la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ainsi que le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) Seine Normandie pour atteindre le bon état chimique et écologique des eaux

- L'état du ru de Vandy est classé en 2022 comme **médiocre** pour sa biologie et **mauvais** pour sa chimie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

| | Etat | Paramètres déclassants |
|-------------------------------|----------|------------------------|
| Etat écologique | Médiocre | |
| Etat physico-chimique | Bon | |
| Etat biologique | Médiocre | I2M2 |
| Etat hydromorphologique | Inconnu | |
| Etat polluants spécifiques | Bon | |
| Etat chimique sans ubiquistes | Bon | |
| Etat chimique avec ubiquistes | Mauvais | Benzo(a)pyrène |



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

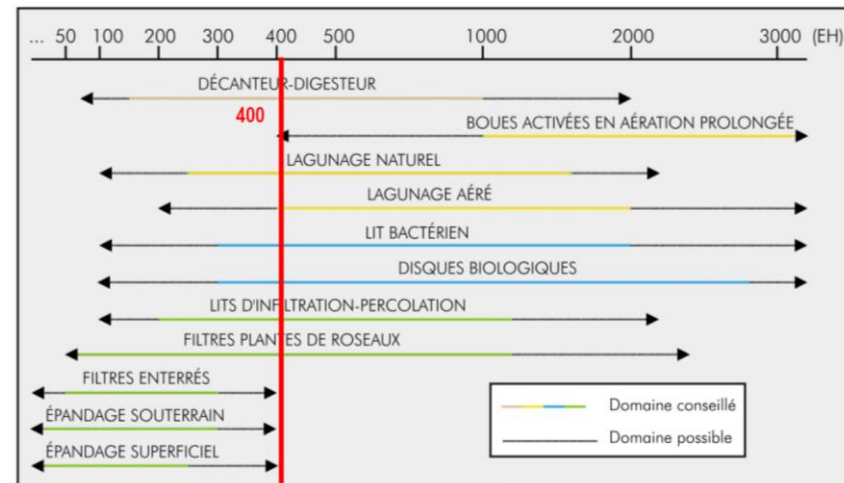
■ Les solutions étudiées

- 4 solutions ont été étudiées par le bureau d'étude ALTEREO :
 - La création d'un réseau de collecte du bourg et d'une station d'épuration (S1)
 - La réhabilitation des ANC non-conformes de toute la commune (S2)
 - Solution mixte : une partie du bourg collectée avec une station d'épuration (S3)
 - La collecte du bourg et le transfert des effluents vers la station d'épuration de Cuise la Motte en collectant le hameau de Martimont (S4)



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 1 : collecte et traitement sur site**
- La création d'une station d'épuration sur la commune a été écartée. L'Agence de l'Eau demande la mise en place à minima de station pouvant traiter l'azote et le phosphore : Les stations d'épuration à boues activées le permettent mais le nombre d'habitations raccordables ne permet pas un bon fonctionnement.





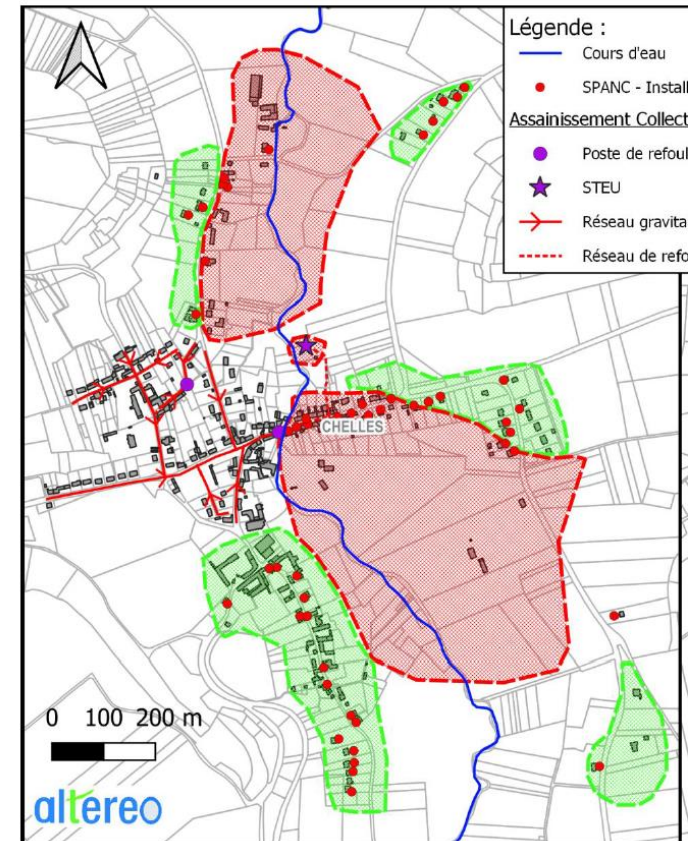
ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 2 : réhabilitation des ANC**
- Si l'assainissement collectif n'est pas retenu à l'issu de l'enquête publique, la commune restera en assainissement autonome.
- Obligation de mettre en conformité toutes les installations d'assainissement non collectives non conformes afin d'éviter toute pollution du milieu naturel.
- Le coût des travaux de mise aux normes est à la charge des propriétaires des biens non conformes.
- Coût moyen d'une réhabilitation par habitation : **9 004 €**
- Coût d'entretien et de vidanges : entre 200 et 400 € tous les 3 à 4 ans



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 3 : collecte d'une partie du bourg uniquement et traitement sur site**
- Comme pour la solution n° 1 l'Agence de l'Eau demande la mise en place à minima de station pouvant traiter l'azote et le phosphore
- Assiette de raccordement trop faible vis-à-vis de l'investissement

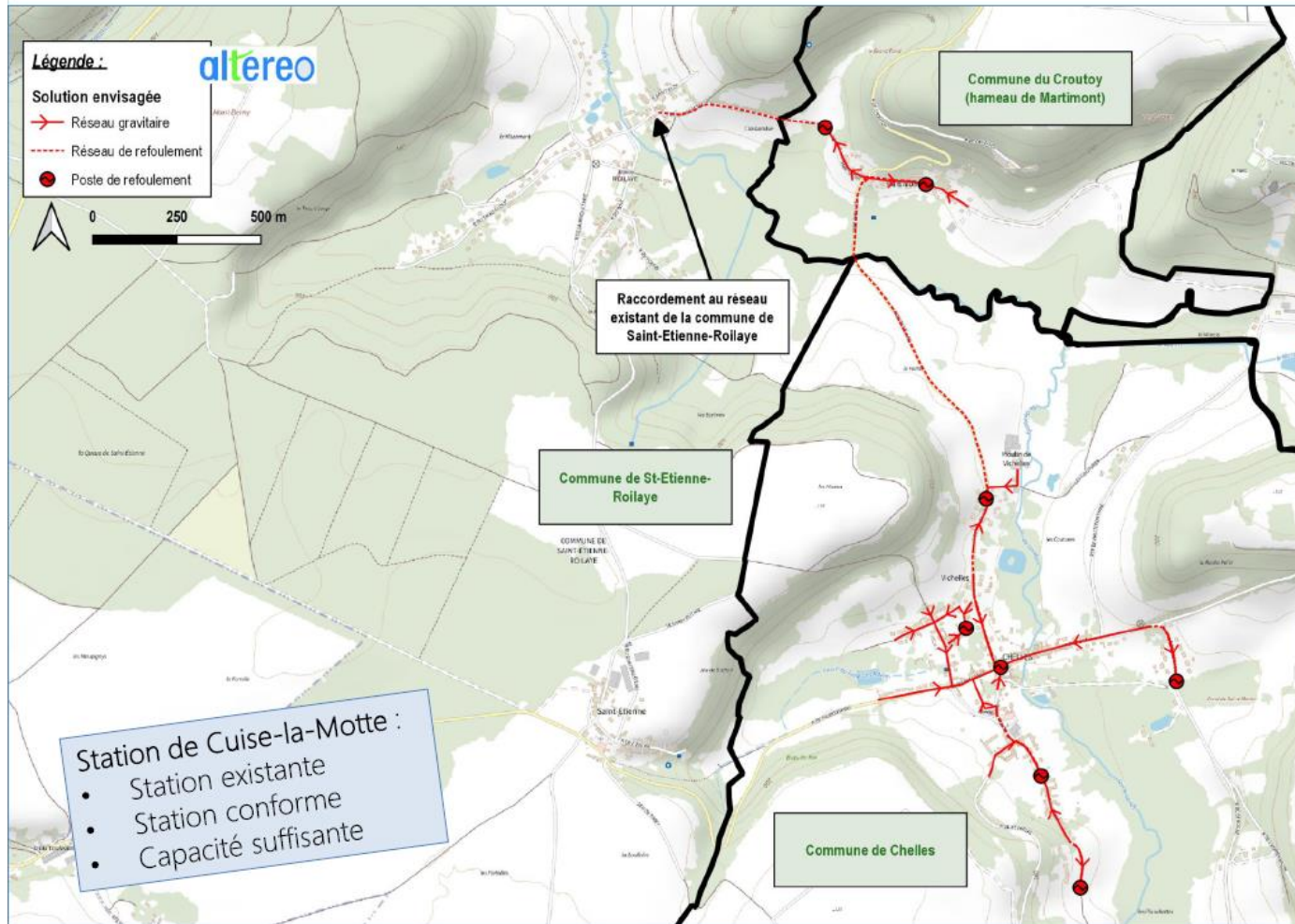




ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

■ La solutions 4 : collecte et transfert sur la STEP de Cuise



Solution envisagée :

- Commune de Chelles :
- Assainissement collectif :
 - 141 branchements
 - 3,5 km de réseau de collecte + 1,1 km de réseau de transfert
 - Transfert jusque le hameau de Martimont (Croutoy)
- Assainissement non collectif :
 - 96 logements (40 réhabilitations)
- Commune de Croutoy :
- Assainissement collectif :
 - 25 branchements
 - 0,8 km de réseau de collecte + 0,5 km de réseau de transfert
 - Transfert jusque St-Etienne-Roilaye
 - Traitement à la station de Cuise-la-Motte
- Assainissement non collectif :
 - 81 logements (53 réhabilitations)



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 4 : collecte et transfert sur la STEP de Cuise**
- La commune de Chelles et la CCLO ont retenu la solution numéro 4 de passage en collectif et de transfert des effluents vers la station d'épuration de Cuise la Motte
- Objectif : mettre à disposition un nouveau service pour les habitants



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 4 : collecte et transfert sur la STEP de Cuise**
- Coût estimatif de l'investissement public : **3 397 460 € TTC**
- **Sous réserve de l'obtention des subventions** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du département de l'Oise (CD60), L'investissement serait porté par le budget assainissement de la CCLO.
- Estimation des subventions espérées :
 - AESN : 824 248 €
 - CD60 : 432 200 €
 - Reste à charge CCLO : 2 141 012 €



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 4 : Implication pour les habitants de Chelles**
- Réalisation des travaux en domaine privé pour se raccorder au réseau de collecte nouvellement créé dans les deux ans suivant l'autorisation de raccordement au réseau : coût à définir lors des enquêtes domiciliaires qui seront réalisées dans le cadre des études de conception du projet.



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **Comparatif des coûts de travaux, en domaine privé, de réhabilitation ANC et de raccordement au réseau collectif**
- **Coût moyen de raccordement au réseau collectif :**
 - Entre 2 800 € et 9 500 € à définir au cas par cas
 - Mise en place d'une participation pour le financement du projet de 1 000 €
- **Coût moyen de réhabilitation d'un ANC :**
 - Entre 8 800 € et 17 800 € à définir au cas par cas
 - Réhabilitation de la filière tous les 20 à 25 ans



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

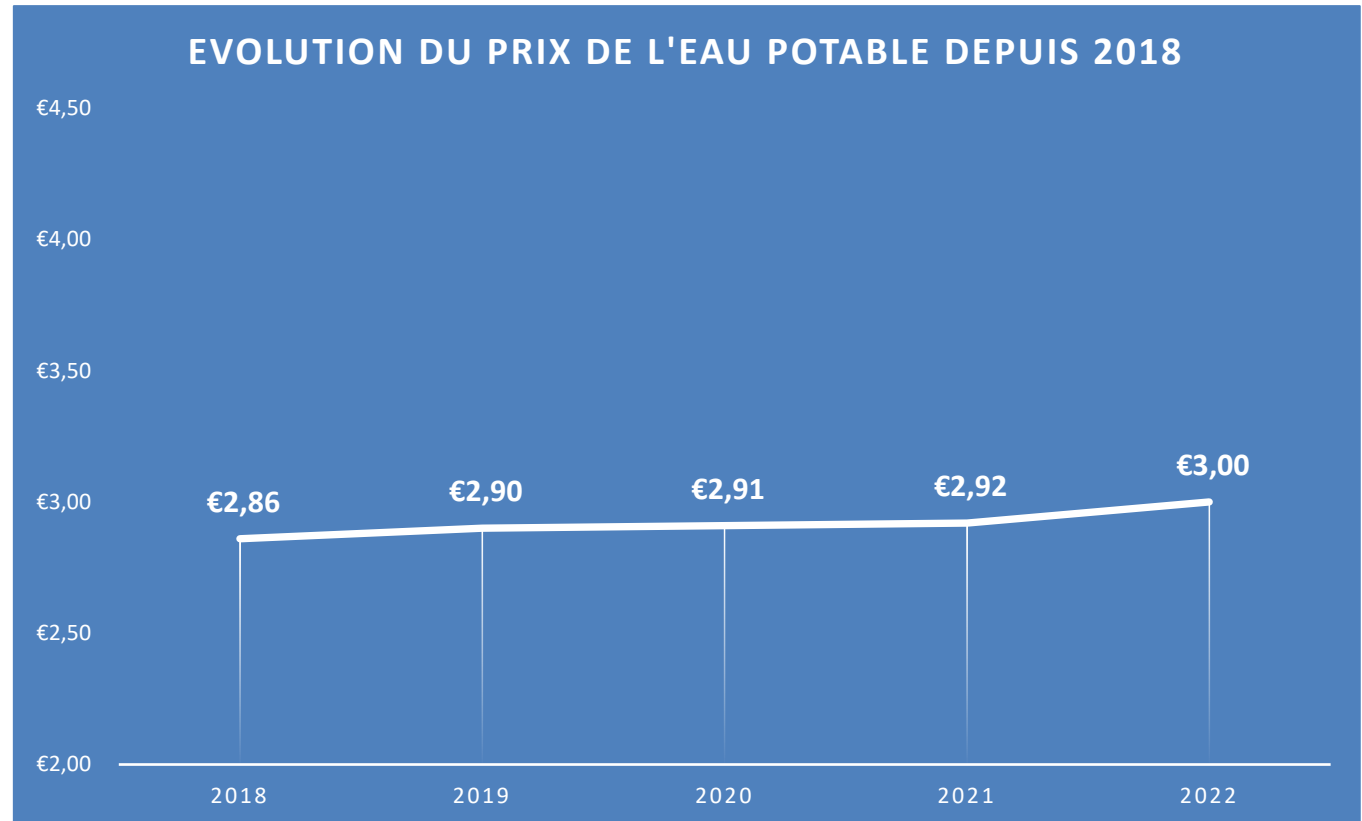
- **La solutions 4 : Implication pour les habitants de Chelles**
- Evolution du prix de l'eau : aujourd'hui, sur la commune de Chelles, la facture d'eau concerne uniquement l'eau potable. Demain, pour le bourg du village, une part relative à l'assainissement sera appliquée



Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 4 : Evolution du prix de l'eau**
- Prix 2023 pour une facture d'eau potable de 120 m³: 3 € TTC/ m³

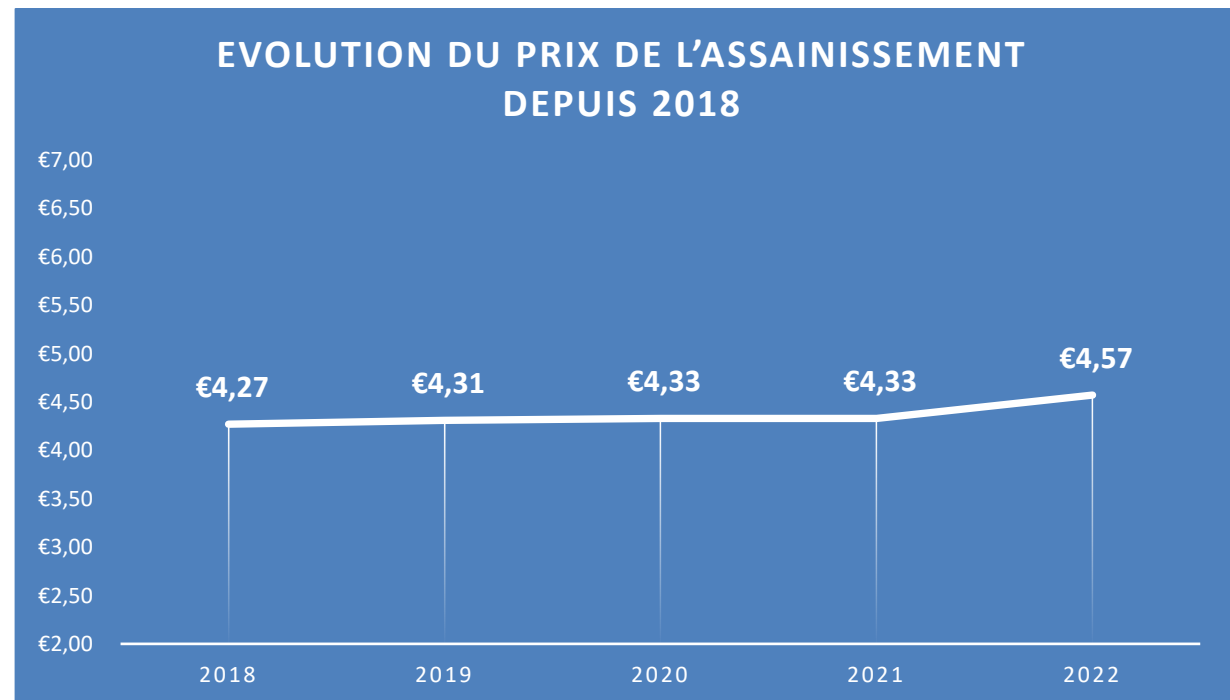




Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **La solutions 4 : Evolution du prix de l'eau**
- Application en supplément des 3€ TTC / m³ d'une part assainissement à l'image des communes de Trosly Breuil, Cuise la Motte, Berneuil sur Aisne ... en 2023 d'un montant de : 4,57 € TTC pour 120 m³





ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **Le déroulé de l'enquête Publique :**
- Objectif de l'enquête : recueillir les avis et remarques des administrés via des perméances tenues par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.
- L'enquête publique se déroulera du **20 février 2024 au 22 mars 2024.**
- Une permanence sera tenue par le commissaire enquêteur le **mardi 27 février 2024 de 16 H à 19 H**
- Le dossier technique sera tenu à disposition en mairie et dans les locaux de la CCLO le site internet de la CCLO pendant toute la durée de l'enquête.



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- **Les Etapes du projet :**
- Réaliser l'enquête publique et approuver les zonages d'assainissement : été 2024
- 2025-2028 : études et travaux pour la mise en place de l'assainissement sur la commune de Bitry
- Lancement des études de raccordement de Chelles à l'issus des travaux sur la commune de Bitry : planning à définir.



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ L'état du milieu naturel de Bitry :

- Bitry, de (ru) (FR HR211-H1662000) : masse d'eau naturelle (masse d'eau cours d'eau)

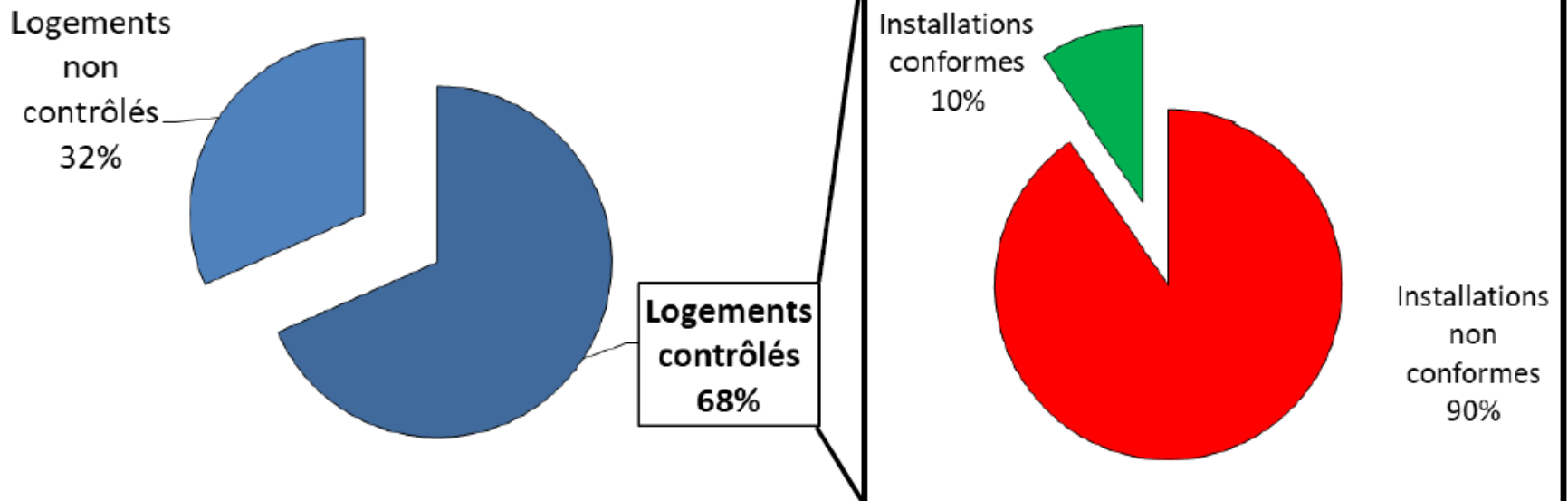
| | Etat | Paramètres déclassants |
|-------------------------------|---------|------------------------|
| Etat écologique | Mauvais | |
| Etat physico-chimique | Bon | |
| Etat biologique | Mauvais | I2M2 |
| Etat hydromorphologique | Inconnu | |
| Etat polluants spécifiques | Moyen | Cuivre |
| Etat chimique sans ubiquistes | Bon | |
| Etat chimique avec ubiquistes | Mauvais | Benzo(a)pyrène |

- L'état du ru de Bitry est classé en 2022 comme mauvais pour sa biologie et sa chimie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie



ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ L'état de l'assainissement non collectif de Bitry :



- 104 logements contrôlés soit 68% de la commune (contrôles SUEZ 2011-2016)
- 90% de non-conformités identifiées sur les ANC



Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise

EAU – ASSAINISSEMENT

